



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec la MSA des Charentes pour « débat théâtre lutte contre le suicide » le 18 avril 2025, pour un montant de 2 274.00€ TTC,
- Une convention de mise à disposition avec Charente Tourisme pour « la Coop'Charentes » du 31 mars au 01 avril 2025, pour un montant de 3 793.20€ TTC,
- Une convention de mise à disposition avec l'Association Gites de France et du Tourisme de Charente Maritime pour un « séminaire » le 18 février 2025, pour un montant de 794.40€ TTC,
- Une convention de mise à disposition avec Resante-vous accompagnement pour « un séminaire professionnel » le 08 avril 2025, pour un montant de 612,00€ TTC.

Fait à Jonzac,

Le **17 FEV. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 7000  
17501 JONZAC Cedex.